E/CONF.39/B/20
11 Oct.1962
ORIGINAL : FRANCAIS

CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES
SUR L'APPLICATION DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNIQUE
DANS L'INTÉRÊT DES RÉGIONS PEU DÉVELOPPÉES

Point de l'ordre du jour : B.5

France

MODALITES DE CREATION DES SERVICES MEDICAUX D'ENTREPRISES PROPRES A AMELIORER L'HYGIENE ET LA SECURITE DU TRAVAIL

Par Dr. J.J. GILLON,
Médecin-Inspecteur général
du Travail et de la Main-d'Oeuvre

Les mémoires rédigés à l'intention de la Conférence des Nations Unies sur l'application de la science et de la technique dans l'intérêt des régions peu développées sont des documents de travail. Ils sont publiés tels qu'ils ont été présentés et les assertions et opinions qu'ils contiennent sont celles de leurs auteurs.

NOTES

1. Les mémoires choisis pour être présentés en séance générale pourront être obtenus à la Conférence dans les langues officielles suivantes des Nations Unies: anglais, espagnol, français et russe.

2. Les mémoires choisis pour être présentés en séance spéciale pourront être obtenus à la Conférence dans l'une seulement de ces langues officielles.

3. Les résumés qui ont été rédigés pour tous les mémoires par les auteurs de ceux-ci pourront être obtenus à la Conférence dans les langues officielles suivantes des Nations Unies: anglais, espagnol, français et russe.

4. Préalablement à la Conférence, les mémoires et les résumés ne feront pas l'objet d'une distribution générale mais d'un tirage restreint destiné aux délégations des gouvernements et autres participants officiels. La publication et la distribution générale des actes de la Conférence s'effectueront conformément aux règles et pratiques agréées par le Comité des publications des Nations Unies.

N° 1790

B.5.

MODALITES DE CREATION DES SERVICES MEDICAUX D'ENTREPRISES PROPRES A AMELIORER L'HYGIENE ET LA SECURITE DU TRAVAIL

par le Docteur J.J. GILLON

Médecin-Inspecteur Général

du Travail et de la Main-d'Oeuvre

Une des modalités d'application des sciences et des techniques en faveur des populations des pays en voie de développement réside dans la promotion de services de médecine du travail. Ceux-ci ont à plusieurs reprises fait l'objet d'études par des organisations internationales. Jusqu'ici la plus fondamentale est la recommandation 112 de l'Organisation Internationale du Travail.

Un souci attentif des conditions d'hygiène et de sécurité dans le travail s'impose d'autant plus que, dans les régions jusqu'ici peu développées, les populations participent activement à des changements économiques et sociologiques qui par leur intensité et par leur rapidité ne peuvent manquer de retentir sur leur état de santé .

En s'inspirant du développement historique des services appropriés des pays déjà industrialisés et compte tenu des difficultés rencontrées dans leur mise en place et dans leur fonctionnement, certaines précautions semblent devoir être prises pour appliquer avec les meilleures chances de succès les directives contenues dans la recommandation précitée. Tout en se plaçant dans une perspective évolutive on doit tenir compte des données du présent et des estimations qui portent sur un avenir proche.

Les remarques qui suivent ont été inspirées par le rapprochement des enseignements recueillis dans la pratique à partir des services en fonctionnement d'une part, et par des conversations avec les médecins, plus particulièrement avec le Docteur Eboko EBELLE et des administrateurs effectuant, à des titres divers, des stages dans le cadre de l'assistance technique ou des relations culturelles. Les conseils relatifs à la progressivité et à l'acquisition de moyens ne sont pas spécifiques, mais il faut savoir que ce type d'institution en comporte.

L'utilité de la création de tels services fait partie intégrante de l'évolution de la civilisation industrielle .

De nombreux pays sont susceptibles de faire connaître des réalisations de valeur et relativement convergentes bien que nées dans des conditions très diverses. Un point commun semble être l'existence initiale d'un ou de quelques médecins solidement motivés, qu'il s'agisse à l'origine d'hygiénistes, de médecins légistes, de chirurgiens, de physiologistes, de spécialistes de santé publique ou de médecins militaires.

Il est vraisemblable que la forme définitive n'est atteinte à ce jour dans aucun pays. Les stades actuels sont assez différents, mais la plupart des difficultés rencontrées ont été très semblables. Alors que les réalisations ne semblent pas directement transposables, les conceptions d'ensemble deviennent de mieux en mieux superposables.

Ce fait est d'autant plus remarquable que les initiatives médicales doivent, pour réussir, obtenir des supports d'origines très diverses, industrie, travailleurs, organisation publique, médecins, système d'assurance.

a) L'information des travailleurs et des employeurs relativement à l'objet et aux buts de la médecine du travail doit être conçue et réalisée sur le plan le plus large.

Même dans les pays industrialisés où il existe un équipement sanitaire assez important, le rôle du médecin du travail, essentiellement préventif et limité au cadre de l'entreprise, n'est pas toujours bien compris. Il est vraisemblable que cette difficulté risque d'être encore plus grande dans les pays en voie de développement où, dans un premier stade, la mission d'un tel médecin devra souvent comporter des soins aux membres du personnel ou même à leur famille et sera, plus ou moins inévitablement complétée par la participation à des activités de santé publique.

La présentation de sa mission doit tenir le plus grand compte de la fonction et des caractéristiques socio-culturelles de ceux à qui on s'adresse. Il ne faut pas se contenter d'expliquer des modalités techniques, mais s'efforcer de faire saisir le rôle que peut avoir le médecin du travail par rapport au travailleur, par rapport à l'entreprise, par rapport à la collectivité.

Le but fondamental ne doit pas être conçu seulement d'une façon négative comme la participation à la défense de l'organisme du travailleur contre les nuisances éventuelles du milieu, mais également sous son aspect positif de mise en oeuvre des moyens propres à tirer le meilleur parti possible des conditions de milieu accessibles dans la perspective d'améliorer le bien-être des travailleurs.

En fonction de ce but et à partir des connaissances relevant de sa discipline, le médecin du travail peut être conduit à reconsidérer certaines positions traditionnelles, à discuter l'opportunité de la mise en oeuvre de certaines techniques ou de la réalisation de certains projets. Tout ceci peut être interprété comme une intrusion dans un domaine jusque là réservé à la seule

autorité du chef d'entreprise, ou de telle ou telle organisation professionnelle.

Le risque de conflit ira en diminuant dans la mesure où ceux qui auront à tenir compte de ces données médicales seront mieux informés. Dans les milieux de production l'explication de faits a plus de portée que les considérations théoriques.

Du côté des médecins l'information doit être également étendue mais particulièrement précise. Il ne faut pas leur dissimuler qu'il ne s'agit pas seulement d'acquérir des connaissances nouvelles, mais de modifier profondément une orientation professionnelle et en particulier de concevoir des modalités nouvelles d'action comportant un certain partage de responsabilités avec les hiérarchies habituelles.

Une telle action d'information et d'éducation sanitaires doit tenir le plus grand compte des structures des diverses organisations professionnelles, du niveau scolaire général, des moyens d'information existants, des impératifs géographiques, sociaux, techniques, économiques, politiques, culturels ou même religieux.

Les premières initiatives seront presque partout individuelles, aussi cette recherche des hommes capables et solidement motivés sera la première étape essentielle de toute action. La seconde devant consister dans la mise à leur disposition de moyens appropriés, ceux-ci peuvent initialement ne guère dépasser le stade d'un statut approprié.

b) Il ne faut pas penser qu'il soit possible de démarrer en même temps dans toutes les entreprises toutes les actions possibles. Les échecs n'auraient pas seulement une gravité immédiate, ils seraient susceptibles d'avoir un retentissement ultérieur, en compromettant durablement la notion même d'utilité.

En ce qui concerne le choix des entreprises méritant de retenir l'attention, l'ordre d'urgence doit tenir compte de la taille de l'entreprise, des risque encourus, de la situation géographique.

Une grande entreprise, un établissement isolé attirent généralement l'attention. Si on accorde la priorité aux activités techniques il faut savoir que, sous le même nom on peut avoir à envisager, suivant les conditions d'installation et d'organisation et, à plus forte raison, suivant les pays, les risques entièrement différents en importance et même en nature.

Par ailleurs, dans bien des cas on ne connaîtra la nature exacte des risques dans une région déterminée que grâce à la mise en application de la médecine du travail. Il y a là un cercle vicieux dans lequel il conviendrait de ne pas se laisser inconsciemment enfermer.

Cette appréciation du retentissement du travail sur la santé peut d'autant moins être portée a priori que les retentissements de l'activité

de travail sur l'organisme sont étroitement liés aux conditions générales d'existence.

Dans les pays industrialisés, il est relativement aisé de provoquer un intérêt pour la santé des hommes placés dans des conditions physiologiques extrêmes. On peut considérer qu'une brusque industrialisation est susceptible de provoquer des ruptures d'équilibre organique comparables et ceci à l'échelle des populations importantes qui passent d'un mode de vie ancestral de libre activité à une soumission aux aspects les plus techniques de la civilisation industrielle.

Il se trouve en outre que beaucoup de pays encore peu développés se trouvent dans des régions où le climat est, pour des raisons variées, peu favorable à l'activité cérébrale ou motrice que réclame le travail industriel. D'où un nouveau facteur à prendre en considération dans la détermination des urgences.

Dans certains de ces mêmes pays, pour des raisons géographiques plus ou moins directement reliées au climat, il existe des risques d'affections parasitaires graves qui, déjà sérieuses pour les indigènes, peuvent être particulièrement nocives pour des populations transplantées.

Les conditions d'alimentation sur lesquelles on ne saurait trop attirer l'attention, découlent des circonstances locales (production ou transport) mais également, pour les travailleurs, de la possibilité économique de se procurer en quantité suffisante une nourriture appropriée ou de savoir l'accommoder convenablement.

Les facteurs liés à l'habitat peuvent également déterminer les urgences.

Il n'est pas moins nécessaire de tenir compte de l'équipement sanitaire existant; cette donnée peut retentir sur le lieu d'implantation du service médical du travail, ainsi que sur la nature des activités prévues.

La prise en considération de ces diverses modalités de choix est sous la dépendance étroite du mode d'implantation envisagé, qu'il repose sur une obligation ou bien qu'il soit laissé à la libre initiative.

La forme réglementaire des obligations comporte des avantages certains pour provoquer la mise en place et faciliter le développement, mais les modalités retenues doivent être assez souples pour permettre une action progressive. Le laissez faire absolu ne paraît pas pouvoir se poursuivre indéfiniment car on ne tarde pas à constater que la médecine du travail ne peut pas rester cantonnée à une entreprise et comporte trop d'aspects généraux pour bénéficier d'une liberté totale.

Par une démarche, paradoxale seulement en apparence, il peut être intéressant de favoriser le développement des services médicaux dans des entreprises ne présentant, du fait de leur bonne organisation, que peu de risques

Justement parce que leur organisation satisfaisante et le climat qui y règne permettent la réalisation d'un service médical pilote susceptible d'entraîner secondairement des réalisations dans des entreprises moins évoluées, mais pour qui, peut-être, la nécessité apparaîtrait à première vue plus grande.

c) Dans un pays en voie de développement, l'extension de la médecine du travail doit pouvoir suivre l'expansion économique. Pour qu'il soit possible de répondre à l'attente des producteurs et des travailleurs, il est indispensable que, le plus tôt possible, soient envisagées les étapes à franchir successivement. Il ne s'agit certes pas là d'un sujet proprement médical et d'ailleurs sa dépendance est à peu près complète de l'existence d'organismes de prévision ou de planification.

Ce point est mentionné ici pour attirer l'attention de ceux qui ont des responsabilités en cette matière sur la nécessité de s'informer aux sources les plus sûres.

L'importance de cette prévision est évidente en ce qui concerne l'équipement matériel et les besoins en personnel qualifié (objet du point suivant).

Mais on doit signaler dès maintenant, l'importance du retentissement sur la médecine du travail, du rapport entre le nombre des offres d'emploi et la quantité de main-d'oeuvre disponible.

C'est ainsi que:

- la généralisation de la remise au travail des diminués physiques ne peut guère se développer que dans une situation de plein emploi.

- la conjoncture économique peut rendre inévitable des migrations de travailleurs. Des examens médicaux appropriés pourront éviter des déplacements inutiles de même que des pertes de temps et d'argent en formations inadéquates. L'hygiène des lieux du travail peut comporter une prolongation indispensable jusqu'au lieu de cantonnement. Tout ceci peut retentir sur la planification médicale.

  Mais celle-ci doit être d'autant plus prudente qu'en matière d'emploi les situations doivent être étudiées d'une façon différentielle dans le cadre des professions et des régions.

d) S'assurer les moyens suffisants doit être envisagé suivant leur nature, leur qualité, leur nombre et leur implantation.

En ce qui concerne le personnel, c'est bien entendu au médecin que l'on pense tout d'abord, mais on aurait tort de négliger le personnel infirmier dont le rôle est capital. Les ingénieurs sanitaires peuvent avoir un rôle très important dans le contrôle des conditions de milieux. On peut aussi se préoccuper de personnes dont l'action peut être plus ou moins associée à celle des médecins d'entreprises: tels que travailleurs sociaux, psychologues industriels,

techniciens ou ingénieurs de sécurité. Un équipement aussi varié et aussi spécialisé pourra sembler heureux au départ, étant donné la nature des problèmes urgents du présent. Mais l'évolution peut être rapide et dans une même région des industries posant des problèmes de complexités très diverses peuvent coexister; enfin il n'est pas mauvais de donner le plus tôt possible une idée concrète du point de développement et de spécialisation auquel on est parvenu dans les pays réputés développés.

Il est en tout cas indispensable de prendre en considération que la formation de la plupart de ces spécialistes est longue à acquérir, qu'il n'est pas toujours possible de la réaliser sur place. Par ailleurs, le nombre des experts à la fois qualifiés et disponibles est relativement faible et eux-mêmes auront une période d'adaptation à franchir.

Des services de médecine du travail, même bien dirigés, ne peuvent donner leur pleine efficacité que s'ils sont appuyés par des laboratoires de biologie ou de toxicologie industrielle bien équipés et suffisamment entraînés. Leur réalisation demande elle aussi beaucoup de temps qu'il s'agisse de l'acquisition et de la mise en place du matériel, ou de la formation du personnel. Il faut également prévoir des modalités de transport satisfaisantes: que l'on réalise la mobilité du laboratoire, ou bien que l'on puisse transmettre dans un délai suffisamment bref les produits à analyser. Il faut savoir aussi que de tels laboratoires ne peuvent fonctionner de façon satisfaisante que s'il existe un volume suffisant de manipulations d'un même type.

Au début on pourra surmonter les difficultés de cette nature en chargeant initialement un laboratoire préexistant de ces investigations et en n'individualisant que postérieurement des unités spécialisées.

Enfin, qu'il s'agisse de personnes ou d'installations, que l'on considère la première installation ou le fonctionnement, il convient de prévoir le montant des dépenses afférentes et par qui il sera couvert.

e) Il existe dès à présent un corps de connaissances très important dont, grâce à des bibliographies soigneuses, l'utilisation pourrait être dans bien des cas immédiate, qu'il s'agisse de médecine, de toxicologie, d'hygiène, de sécurité ou d'organisation du travail.

Cependant, même dans les pays dits développés, il est très difficile de se tenir au courant de tous les résultats des études et recherches.

D'autre part, les problèmes posés dans les régions en voie de développement risquent de différer, par rapport à ce qui est actuellement acquis, du fait des hommes, des techniques, des matériaux, des conditions de milieu.

Du point de vue physiologique les différences sont probablement moindres qu'il fut tout d'abord estimé. Des facteurs sociologiques peuvent être à l'origine de modifications qui avaient pu être considérées comme biologiques. Il n'empêche que, à un moment considéré les réactions organiques peuvent être difficiles à prévoir. Rythmes de vie et alimentation ont, à ce point de vue, influence capitale.

Certaines conditions liées à l'âge doivent retenir l'attention:

Il est impossible d'entrer ici dans l'univers, sans cesse en expansion, des techniques. Il faut simplement noter qu'elles ont tendance à se modifier beaucoup plus brutalement dans les pays considérés que dans ceux dont le développement et l'industrialisation ont commencé beaucoup plus tôt. Il peut arriver que les méthodes de travail préconisées vont être définies à distance en s'exposant au risque de ne pas tenir un compte suffisant de l'ensemble des conditions locales.

Les matières premières utilisées peuvent à première vue être les mêmes que celles dont l'utilisation est connue. Mais il se peut que leur pureté, leurs formes de présentation soient très notablement différentes.

En particulier, les facteurs d'ambiance ont généralement une très grande importance. Par exemple, la lutte contre la déshydratation ne sera guère possible dans les climats très chauds que si l'organisme peut, en dehors des heures de travail, retrouver son équilibre biologique en atmosphère climatisée.

Pour toutes ces raisons, il est indispensable d'envisager que des études de caractère scientifique soient menées sur place. Si certaines d'entre elles peuvent s'inscrire dans le cadre très général de l'ergonomie on peut penser:

- que les données acquises dans ce domaine l'ont rarement été à partir des conditions régnant dans les pays en voie de développement.

- que la nature des urgences fait qu'on devra se préoccuper de l'adaptation de l'homme à la vie de travail avant de penser à l'adaptation du travail à l'homme.

Quoi qu'il en soit les conclusions devront, pour être appliquées, être rédigées en termes clairs et positifs, car, d'une part il s'agit de convaincre localement des cadres dont les connaissances de bases peuvent être relativement élémentaires, alors que d'autre part, on peut convaincre de la nature réelle des choses des spécialistes en organisation du travail habitués à donner des conseils pour des situations très différentes.

f) Le dernier point voudrait à lui seul de longs développements mais ceux-ci ne pourraient avoir qu'un caractère très général étant donné que la situation est extrêmement variable d'un pays à l'autre. Les services médicaux d'entreprise ne pourront se développer et rendre de réels services que s'il existe une coopération réelle entre les services publics, les organisations privées et les initiatives individuelles.

Chaque travailleur est doté d'une personnalité qui présente une unité biologique et physiologique Ce serait nuire à ce trait fondamental de l'homme que de réaliser pour lui un système de protection qui lui paraîtrait manquer de cohésion ou d'harmonie.

873 F - Oct.1962 - 1,000